

Microprogramme de 1er cycle en gestion territoriale en contexte autochtone - 9050

RESPONSABLE :

Sébastien Brodeur-Girard
819 874-8728 poste 6575

SCOLARITÉ :

18 crédits, Premier cycle

OBJECTIFS :

Le microprogramme de premier cycle en gestion territoriale en contexte autochtone répond aux besoins personnels et professionnels des étudiants en permettant de développer des savoirs et des compétences en lien avec la gestion territoriale en contexte autochtone, dont les dynamiques territoriales, le cadre réglementaire et juridique, les différents types d'exploitation du territoire (forestière, minière et énergétique) ainsi que les relations entre les personnes autochtones et allochtones.

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base collégiale

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent.

Base études universitaires

Être âgé d'au moins 21 ans et avoir réussi un minimum de trois cours universitaires.

Base expérience

Être âgé d'au moins 21 ans et détenir des connaissances appropriées et une expérience jugée pertinente par le responsable du programme.

PLAN DE FORMATION :

Activité préparatoire

SOA1001 Introduction aux études autochtones (0 cr.) *

Cours obligatoires

SOA1601 Lien autochtone au territoire (3 cr.)
SOA1602 Savoirs territoriaux autochtones (3 cr.)
SOA1603 Cadre réglementaire et juridique de la gestion territoriale (3 cr.)
SOA1604 Exploitation forestière en contexte autochtone (3 cr.)
SOA1605 Exploitation minière en contexte autochtone (3 cr.)
SOA1606 Exploitation énergétique en contexte autochtone (3 cr.)

*: Disponible à distance

Règlements pédagogiques :

Afin que tous les étudiants aient une base commune de connaissances relatives au contexte autochtone, il est obligatoire de réussir l'activité SOA1001 Introduction aux études autochtones (0 cr.), avant la fin de la première session. L'inscription à la deuxième session sera conditionnelle à la réussite de cette activité préparatoire.

Pour la reconnaissance des acquis, certaines exigences doivent être respectées et elles sont présentées dans le document suivant :
<https://www.uqat.ca/telechargements/lignes-directrices-module-EEA-dec-2022.pdf>.